

T

Témoignages—dans les cas de Divorce, 81.

Témoins—entendus à la Barre dans le cas de Divorce, 81, 82.—Ils sont assignés et indemnisés, 82.—S'ils refusent d'obéir, ils sont emprisonnés, 84.

Troisième lecture des bills—a priorité sur les autres ordres du jour, 50.

V

Vendredi—La Chambre s'ajourne ordinairement jusqu'au lundi, 12.

Voix prépondérante—ou 2ème voix du Président d'un comité, en cas d'égalité, 65.

Votation en Chambre, 29.—Les noms sont inscrits, si deux Membres le demandent, 30.